

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 15/2017

OBJET : Désignation des représentants de la communauté de communes Lèze Ariège au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège était adhérente au Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine de l'Ariège (SYRRPA) pour les communes de Cintegabelle, Gaillac Toulza et Marliac.

Il rappelle également que, par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège a été créé au 1^{er} janvier 2017 par fusion du SYAC, du SYMAR et du SYRRPA.

Monsieur le Président ajoute qu'il convient d'élire les représentants de la communauté de communes Lèze Ariège au sein du SYMAR – Val d'Ariège.

Par application des statuts dudit syndicat, la CCLA dispose d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Font acte de candidature :

- M. Joël CAZAJUS pour le poste de titulaire
- M. Pierre-Yves CAILLAT pour le poste de suppléant.

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité

DESIGNE M. Joël CAZAJUS délégué titulaire et M. Pierre-Yves CAILLAT délégué suppléant de la communauté de communes Lèze Ariège au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS